

## INTERCLUBS VOITURES ANCIENNES

17 avril



Le Retro Meyssac Club reçoit l'interclubs voitures anciennes (rassemblement de six clubs des départements proches).  
Thème : 100 000\$ au soleil avec expo des camions du film.

## WEEK-END À BETTENHAUSEN

du 4 au 9 mai

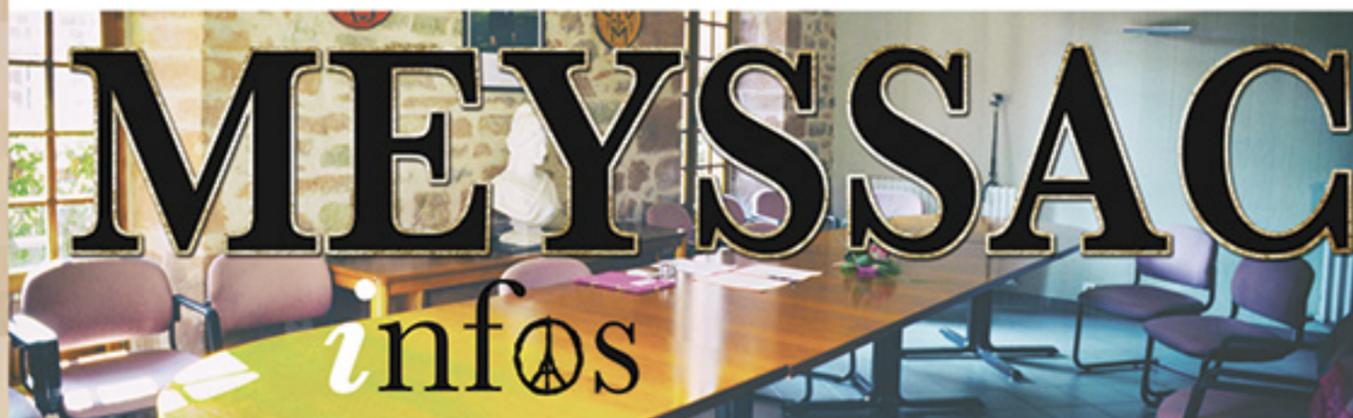


Un voyage est organisé par le comité de jumelage, à Bettenhausen dans la région de Thuringe en Allemagne du 4 au 9 mai. N'hésitez pas à vous inscrire !  
Contact : 05 55 25 41 19

## COQUELICONTES

le 22 mai

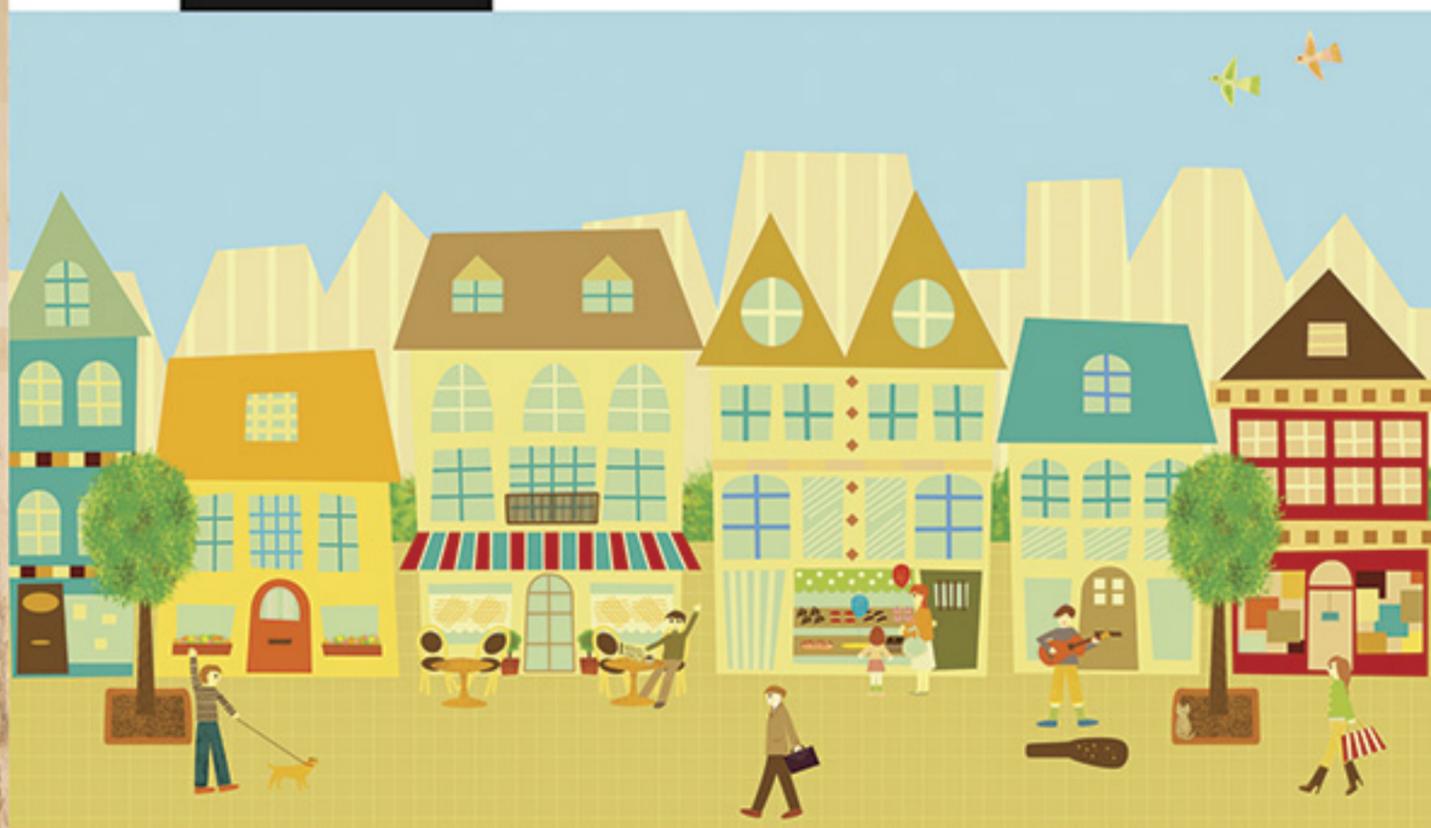
Dans le cadre du festival itinérant du conte en Limousin, l'APE et la mairie de Meyssac organisent un apéro conté le 22 mai à 18h sous la halle. Tout public à partir de 6 ans. Et c'est gratuit !



## Journal municipal d'information

n°11 - Février 2016

### DOSSIER Une Com Com, pour quoi faire ?



La France compte 36 000 communes qui bénéficient de la clause générale de compétence : urbanisme, social, écoles, sports et loisirs... Elles ont une capacité d'intervention générale sur la gestion des affaires communales.

Mais beaucoup d'entre elles sont trop petites pour pouvoir apporter certains types de services à leurs habitants, ou financer des investissements coûteux : quel village peut, seul, construire un centre de loisirs et le faire fonctionner, servir des repas quotidiens aux personnes âgées, ou gérer une piscine ?

Article pages 10 et 11

### AMÉNAGEMENTS Une nouvelle médiathèque à l'étude

La bibliothèque de Meyssac est actuellement classée niveau 2 selon la typologie établie par l'association des directeurs des bibliothèques départementales de prêt.

Le Plan départemental de développement de la lecture et des bibliothèques 2015-2019 a ciblé certains territoires sur lesquels devait être porté un effort particulier, et établi une liste de priorités pour résorber les déséquilibres structurels du réseau de la lecture publique. La bibliothèque de Meyssac en fait partie.

Article page 5

### ENVIRONNEMENT La TiEOM est en vigueur

Comment lire sa taxe d'ordures ménagères sur sa feuille d'imposition ?

Cette année, sur votre avis d'imposition de taxe foncière figure :

- dans la colonne «taxe ordures ménagères» le montant total de votre taxe
- dans l'encadré au bas de la page, une ligne indiquant le montant de la part incitative

Article page 6

# Agenda

- 27 février : atelier bois au Tri porteur (av. du quercy)
- 6 mars : carnaval écoles primaires du canton organisé par les APE
- 8/26 mars : exposition «quel type de stéréotype êtes-vous ?» médiathèque
- 19 mars : FNACA commémoration fin guerre d'Algérie
- 21 mars : don du sang 9h-13h salle de Versailles
- 26 mars : repas des aînés - salle de Versailles
- 3 avril : vide-greniers école primaire organisé par l'APE
- 3 avril : Thé dansant par l'association Temps Danse salle de Versailles
- 17 avril : interclubs voitures anciennes organisé par le Retro Meyssac Club
- 30 avril : repas + soirée dansante CHARM (hand-ball)
- 1<sup>er</sup> mai : festival de bridge, salle Sévigné à Beaulieu organisé par le club de bridge
- 5/9 mai : voyage en Allemagne à Bettenhausen (comité de jumelage)
- 8 mai : commémoration armistice 1945
- 14 & 15 mai : 9<sup>ème</sup> édition du challenge international de la Vallée de la Dordogne (Basket)
- 16 mai : brocante organisée par le Rugby Club de Meyssac
- 22 mai : Coquelicot sous la halle
- 24 mai : don du sang 15h-19h salle de Versailles
- 27 mai : foire primée veaux de lait
- 2 juin : foire bovins gras
- 4 juin : fête de la récup' organisée par le Tri porteur
- 26 juin : kermesse école primaire organisée par l'APE
- 14 juillet : brocante organisée par le club de tennis
- 19/07, 2, 9, 23/08 : marchés nocturnes en concerts
- 2 août : don du sang 15h-19h salle de Versailles
- 12, 13, 14, 15 août : fête de Meyssac
- 13 août : comice agricole
- 15 août : brocante organisée par le rRétro Meyssac Club
- 9 septembre : foire primée aux veaux
- 10/11 septembre : Festival des arts et foire bio



## Mot du maire

Une nouvelle fois, les reporters occasionnels de *Meysac Infos* vous donnent en quelques pages le compte-rendu des événements qui animent la vie de notre village. Merci à eux, et tout particulièrement à Caroline Gary, adjointe au maire en charge de la communication, pour la constance et la qualité de leur travail. Le site [www.meysac.fr](http://www.meysac.fr) et notre newsletter veulent également répondre à vos interrogations, et vous informer des différentes initiatives proposées par les collectivités et les associations à Meysac et dans les alentours, que je vous encourage à aller découvrir. Par ailleurs, les élus meysacois sont à votre disposition, pour écouter vos remarques et suggestions.

Chaque mandat municipal est exercé dans un contexte particulier. L'édition 2014-2020 accumule cependant quelques nouveautés savoureuses qui, si elles sont peu de choses à côté des grands bouleversements qui agitent la planète, ne simplifient pas la mission des élus, et se présentent comme autant de défis à relever. Au hasard : l'État diminue certaines dotations aux collectivités (pour Meysac, moins 70 000 € de Dotation Générale de Fonctionnement programmés entre 2014 et 2017, sur un montant initial de 190 000 €). Dans le même temps, nous devons financer la mise en accessibilité des bâtiments communaux recevant du public d'ici 2021 (135 000 € de dépenses pour Meysac, diminués des éventuelles subventions et des travaux que nous pourrions réaliser en régie).

Par ailleurs, la mise en place de la loi NOTRe redéfinit les compétences des régions et des départements, fusionne des régions qui sont un partenaire important pour de nombreux financements. Le regroupement des communes en communes nouvelles, initié en 2015, se profile à l'horizon. Enfin, présentée par l'État comme source d'économies et de plus grande efficacité, la fusion des intercommunalités verra notre communauté de communes regroupée avec des territoires voisins au 1<sup>er</sup> janvier 2017, dans une configuration qui n'est pas encore arrêtée.

Le tout, intervenant dans un contexte économique, politique et social parfois tendu, complique ou décale la mise en œuvre de certains projets. L'équipe municipale, qui s'était engagée à ne pas augmenter les taux d'imposition communaux, inscrira cependant quelques projets d'investissement au budget 2016.

Je conclus ce traditionnel *Mot du maire* en insistant sur l'indispensable soutien que nous devons manifester à nos artisans et commerçants locaux, qui nous apportent au quotidien une palette de services inestimables. Chaque euro que nous dépensons est comme un bulletin de vote en faveur du modèle de société auquel nous aspirons. Que voulons-nous encourager à travers nos achats : proximité ou délocalisation, développement durable ou gaspillage, économies de court terme ou investissement pour l'avenir ?

Christophe Caron, maire de Meysac.

*Les effectifs de l'école de Meysac sont en hausse, et le nombre total de postes en primaire est maintenu en Corrèze l'an prochain. Au moment où nous mettons sous presse, comme on dit, nous apprenons l'ouverture d'une quatrième classe à l'école élémentaire de Meysac en septembre 2016.*

### COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEYSSAC

**Christophe Caron - Maire**

**Gilles Bonneval - 1<sup>er</sup> adjoint**  
Administration générale - Urbanisme - Réseaux - Travaux - Sécurité

**Marie-Laure Léger - 2<sup>ème</sup> adjointe**  
Affaires scolaires - Enfance, jeunesse - Associations sportives

**Alexandre Tronche - 3<sup>ème</sup> adjoint**  
Services techniques de la commune - Bâtiments communaux - Entretien de la voirie - Environnement

**Caroline Gary - 4<sup>ème</sup> adjointe**  
Cadre de vie - Manifestations locales - Associations vie locale, culture et fête - Communication, information municipale

**René Chaulet, Stéphanie Ciscard, Jean-Pierre Faurie, Murielle Gente, Jean-François Berger, Marcel Maffioletti, Stéphanie Mirat, Florence Mourigal, Pascal Mourigal, Sancia Terrioux.**  
**Conseillers municipaux**

## Ad'Ap : le diagnostic est tombé

Comme évoqué dans le dernier Meyssac infos, la commune s'est engagée dans la signature d'un agenda d'accessibilité programmé (Ad'Ap) pour la mise en conformité de ses établissements recevant du public (ERP). Le diagnostic réalisé par la société Apave a estimé à 134 699€ HT le coût total des travaux (mairie, groupe scolaire et réfectoire, foyer culturel, point public multimédia, bureau de poste, trésorerie, ancienne cantine, dojo, bâtiment des Termes, local radio).



### A chaque année, sa tranche de travaux

Le délai pour mener à bien la mise en accessibilité varie en fonction du type d'ERP. Pour la mairie de Meyssac, il s'échelonne de 2016 à 2021 et des travaux doivent être programmés chaque année.

A noter parallèlement, la baisse des dotations de l'Etat (moins 11,5% chaque année à partir de 2015); ce qui pour le budget 2017, représentera une baisse de 70 000€ environ pour la commune.

Une aide a d'ores et déjà été sollicitée auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et quelques dérogations devraient être accordées par les Bâtiments de France pour le patrimoine situé dans un périmètre de 500m autour de l'église. Néanmoins, la facture restera salée!

### Un terrain pour les boulistes

Ils l'attendaient depuis longtemps.

Les associations de pétanque Meyssacoise auront bientôt un terrain pour y pratiquer leur sport.

Celui-ci sera prochainement aménagé sur le parking situé entre le stade de rugby et le lotissement des Termes.

## Des réunions publiques pour le nommage des rues

Depuis le mois de novembre, quatre réunions publiques se sont déroulées à la mairie de Meyssac concernant le projet de nommage et numérotation des rues à Meyssac. Le travail s'est porté sur les secteurs de Nardy-Galet, La Foucherie, le Chauze, Chantegril, Champs d'Auvergne, Bosredon, Pierre-taillade, Bellerade, La Peyrue, Bo spré, Lamiague, Lotissement Lestrade, la Coste, la Sagne, la Croix des Breuils, le bois du Peuch, Versailles, la Croix de St Thomas, Notre Dame, les Termes et le bourg sud. Toutes les propositions évoquées par les riverains seront soumises au conseil municipal pour approbation et transmission au service des impôts (pour le cadastre).

Il y a environ soixante rues à nommer, une centaine de plaques de rues et six cents numéros à commander. Coût total de l'opération estimé entre 8 000 et 10 000€ HT (subventionné à 40% par le département).

**Si vous n'avez pas pu participer aux réunions mais que vous souhaitez nous envoyer vos suggestions, vous pouvez nous les faire parvenir :**

- soit par dépôt à la mairie
- soit par mail à [nommage-rues@meyssac.fr](mailto:nommage-rues@meyssac.fr)

## Les toilettes publiques font peau neuve

«l'état des toilettes publiques est lamentable !»

De nombreux usagers signalaient depuis longtemps le mauvais état des lieux.

La vétusté des bâtiments sera bientôt une histoire ancienne :

l'aménagement comprendra la réalisation d'une chape d'étanchéité du bâtiment, les travaux de plomberie sanitaire avec mise aux normes des équipements, la création de cloisons séparatives, les travaux de carrelage et d'électricité. Montant total du projet 17 600€, subventionné à 25% par le Conseil Départemental.

Gageons à présent que les utilisateurs garderont les lieux propres !



## Remplacement du camion communal

Le camion Mascott, bien utilisé, avait besoin d'être remplacé.

La commune a donc investi dans l'achat d'un camion d'occasion, équipé d'une benne et d'un coffre à outils, pour un montant TTC de 16 972.76€

Les agents communaux ne sont plus en mesure de collecter les encombrants à domicile.

Vous pouvez d'ores et déjà contacter les membres de l'association Le Tri-Porteur qui reprend ce service (devis gratuit).

Contact & renseignements : 07.78.11.25.37  
ou [ressourcerietriporteur@gmail.com](mailto:ressourcerietriporteur@gmail.com)

# Une nouvelle médiathèque à l'étude

Créée en 2007 dans les locaux communaux d'une bibliothèque associative, elle est actuellement classée niveau 2 selon la typologie établie par l'Association des Directeurs de Bibliothèques Départementales de Prêt.

Le Plan départemental de développement de la lecture et des bibliothèques 2015-2019 a ciblé certains territoires sur lesquels devait être porté un effort particulier, et établi une liste de priorités pour résorber les déséquilibres structurels du réseau de la lecture publique.

La communauté de communes compte 4400 habitants et 13 communes sur son périmètre actuel. Le niveau d'équipement de ce territoire, situé en Zone prioritaire de développement de la lecture publique (ZPDLP), est évalué " très insuffisant ". L'objectif fixé par le plan est " l'ouverture d'une médiathèque intercommunale (Meysac) ou au minimum d'un équipement de niveau 1 ". Les élus communaux ne projettent pas de construire une médiathèque. Pour répondre à la fois aux ambitions du plan et aux contraintes de mise aux normes en terme d'accessibilité (la bibliothèque n'est à ce jour pas accessible aux personnes à mobilité réduite), les élus meyssacois ont décidé par délibération du 30 novembre 2015 de viser le niveau de classement 1 de la médiathèque meyssacoise, dont ils veulent faire une bibliothèque municipale à vocation intercommunale.



En regroupant le point public multimédia et la bibliothèque en une seule et même structure, la commune souhaite faire de cet établissement, un lieu d'ouverture et de partage, tant par sa modification architecturale, que par les offres de services et de dimensions artistiques qu'elle sera à même de proposer.

La nouvelle structure permettra :

- **D'améliorer l'accueil** par un agencement plus adapté et une offre plus élargie.
- **De créer un véritable espace jeunesse** pour accueillir les scolaires dans de bonnes conditions et créer un espace jeux vidéo pour les plus grands.
- **De rendre la médiathèque accessible** par la mise en conformité par rapport à la loi et l'aménagement de sanitaire accessibles PMR.
- **D'améliorer la performance énergétique du bâtiment**, son éclairage, son acoustique et les conditions d'accueil du public en général.
- **De mettre en valeur et optimiser le bâtiment**
- **De regrouper en un lieu unique les services du PPM et de la bibliothèque.** Cela permettra une amplitude horaire d'ouverture beaucoup plus large et augmentera le nombre de bénévoles et d'intervenants dans la structure unique.
- **D'élargir et de varier le public** (de tout âge et de toute condition physique).
- **De créer une bibliothèque municipale à vocation intercommunale**
- **De poursuivre la formation du salarié et des bénévoles**
- **D'établir un programme régulier d'animation et d'interventions** (auteurs, conteurs, peintres, plasticiens, photographes, créateurs...)

Une pré-étude du projet a d'ores et déjà été déposée auprès de la DRAC (direction régionale des affaires culturelles) et du Conseil Départemental.



# De l'eau de Dordogne dans vos robinets

Le syndicat BBM eau a mis en service la nouvelle station de production d'eau potable en 2015. Le pompage dans la rivière Dordogne permet de desservir 40 communes grâce à la mutualisation du captage tout en modernisant la production. Pour Meyssac en 2014, c'est près de 500 000 m<sup>3</sup> d'eau qui ont été consommés sur le bassin de vie Meyssacois. Cela représente en moyenne 80 m<sup>3</sup> d'eau par branchement par an. Sur les 7 points de captage locaux, le Moulin de la Roussie et Roche de Vic couvrent à eux seuls plus de la moitié (60%) de nos besoins en eau. L'agence régionale de la santé (ARS) a publié son rapport annuel sur la qualité de l'eau distribuée dans notre ville. A Meyssac, nous pouvons boire sans crainte l'eau du robinet puisqu'en 2014, les 65 analyses bactériologiques et les 93 analyses physico-chimiques ont présenté un taux de conformité de 100%. Point de vue tarif enfin et toujours en 2014, le m<sup>3</sup> d'eau assaini nous a coûté 4,54€ TTC.

## La tarification initiative (TiEOM) est en vigueur



Cette année, sur votre avis d'imposition de taxe foncière figure :

- dans la colonne «taxe ordures ménagères», le montant total de votre taxe.
- dans l'encadré au bas de la page, une ligne indiquant le montant de la part incitative.

Jusqu'ici la «taxe d'enlèvement des ordures ménagères» (la TEOM) était calculée uniquement en fonction de la valeur locative de l'habitation.

Maintenant la TiEOM facturée en n+1 comprend :

- une part fixe à 80% du montant de la valeur locative,
- une part variable à 20% en fonction de la production d'ordures ménagères (taxe sur l'incitation) selon 2 paramètres :
  - 1) le volume du contenant utilisé.
    - le bac 120, 180, 240, 360, ou 770L.
    - les sacs rouges post-payés 30L, 50L ou 100L.
  - 2) le nombre de présentations.
    - levée du bac (comptabilisée avec la puce intégrée)
    - retrait des sacs rouges post-payés.

(cette répartition 80% 20% évoluera car elle est votée chaque année par le comité syndical du SIRTOM)

Exemple :

Le prix au litre 2015 est fixé à : 0,0099 euros.

Un foyer a payé en 2014 une TEOM de 250 euros.

Durant l'année 2014, il a présenté 20 fois à la collecte son bac de 180L.

- part fixe : soit 80% de 250 euros = 200 euros.
- part variable : 180L x 20 levées = 3600 litres (3600 x 0,0099) = 35,64 euros.

Total de la TiEOM 2015 : 200 euros + 35,64 euros = 235,64 euros.

## Le saviez-vous ?



Un ménage dépense en moyenne 1400€/an pour son énergie. 55% de ce budget servent au chauffage, 27% à l'éclairage et à l'électroménager, 12% à l'eau chaude et 6% à cuisiner.

## Information sur le dispositif régional «Energie Habitat +»

En 2011, la Région Limousin a mis en place le dispositif Energie Habitat afin d'aider les particuliers à améliorer la performance énergétique de leur logement. A partir de l'année 2015, la Région a souhaité renforcer son intervention au travers du dispositif Energie Habitat +.

Ce dispositif, centré sur l'efficacité énergétique des logements privés permettra de diminuer les dépenses des particuliers en matière d'énergie et de contribuer à lutter contre la précarité énergétique.

Peuvent prétendre à l'aide régionale :

- les propriétaires occupants ou futurs occupants de résidences principales sous conditions de ressources (un seul plafond de ressources)
- les propriétaires bailleurs de logements conventionnés, loués à titre de résidence principale.

Toutes les informations sur le dispositif ainsi que les formulaires de demandes d'aides sont en ligne sur le site de la Région : [www.regionlimousin.fr](http://www.regionlimousin.fr)

## On remballe les sacs !

A partir du 1er juillet prochain, les commerçants n'auront plus le droit de remettre à leurs clients des sacs de caisse en plastique à usage unique, qu'ils soient gratuits ou payants. Cette mesure, prévue par la loi sur la transition énergétique devait normalement prendre effet le 1er janvier dernier mais a été repoussée pour, notamment, étudier les sanctions encourues. Seuls les sacs plastique réutilisables ou les sacs en papier ou en tissu peuvent être distribués pour emballer les marchandises dans les points de vente.

A partir du 1er janvier 2017, l'interdiction sera étendue aux sacs en matière plastique à usage unique destinés à l'emballage de marchandises aux points de vente autres que les sacs de caisse (fruits et légumes), sauf pour les sacs compostables en compostage domestique et constitués en matière végétale, et ceux utilisés pour l'envoi de la presse et de la publicité. En 2020, ce sera au tour de la vaisselle jetable en plastique (gobelets, verres et assiettes jetables) d'être interdite sauf celle compostable en compostage domestique et constituée de matières biosourcées (matériaux issus de la biomasse d'origine végétale ou animale).

# Ayons la climattitude

Le mois dernier, se tenait à Paris, la conférence sur le climat (COP 21) qui réunissait la planète entière pour aboutir à un nouvel accord international sur le climat, applicable à tous les pays, dans l'objectif de maintenir le réchauffement mondial en deçà de 2°C.

Comment au niveau local et à tout âge, pouvons-nous contribuer à la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et à la protection de l'environnement ?

Nous avons posé la question à deux responsables d'associations Meyssa-coises qui œuvrent en ce sens tout au long de l'année en proposant des ateliers ou des actions en lien avec le développement durable.

**Marie-pierre Fournier, animatrice de l'association l'escargot et le papillon :**

«Nous avons tous envie de choses nouvelles dans notre environnement proche mais nouvelles ne veut pas dire neuves. Chacun, en fabriquant ou créant quelque chose à partir de récupération, participe à la diminution des déchets.

Chacun, en restant à proximité, contribue à la diminution de l'émission de gaz à effet de serre.

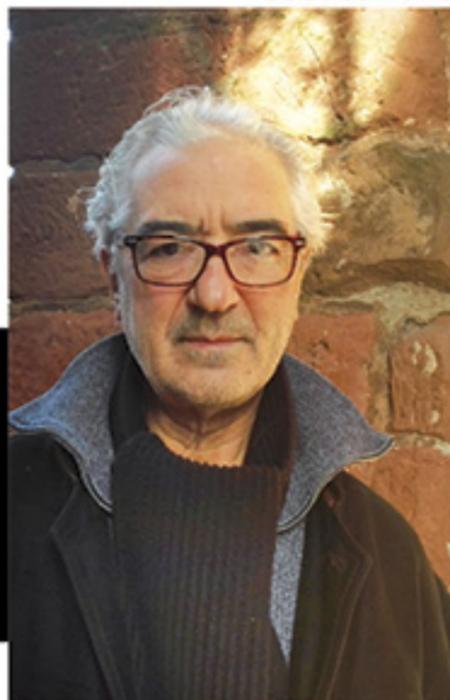
Chacun, en se faisant plaisir et en prenant conscience de sa capacité à créer, rayonne autour de lui et donne envie à d'autres de participer.

Ce qui se fait à l'atelier (Ndlr : l'association propose des ateliers de création à partir de matériaux de récupération) peut se refaire chez soi, c'est «l'effet boule de neige». Cela peut toucher des personnes qui ne sont pas concernées par le développement durable et leur faire prendre conscience qu'y participer peut être autre chose qu'un pensum.

Créer, se faire plaisir et participer à notre petit niveau à la réduction des déchets peut être conjugué ensemble et ce, dans la bonne humeur et près de chez nous.»



**Charles Pailherey, président de la ressourcerie le Tri-porteur :**



«Nous pouvons contribuer à la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et à la protection de l'environnement par des gestes simples, quotidiens mais également par des projets sur le long terme englobant une collectivité. Meyssac est un espace géographique et citoyen propice au développement durable. La Ressourcerie, soutenue et encouragée par les élus de terrain, permet d'intégrer pleinement le mouvement du Grenelle de l'environnement et de la COP 21 en restant proche du quotidien de la population de la commune et de ses environs. La Ressourcerie est une très bonne approche pour lutter par exemple contre l'obsolescence programmée, inciter à la réappropriation des objets, rester dans l'action de proximité, être acteur de lien social et culturel et par-delà protéger notre environnement quotidien.»

rie est une très bonne approche pour lutter par exemple contre l'obsolescence programmée, inciter à la réappropriation des objets, rester dans l'action de proximité, être acteur de lien social et culturel et par-delà protéger notre environnement quotidien.»

**Question à Alexandre Tronche, adjoint au maire délégué à l'environnement**



**Que faire pour que le développement durable devienne une démarche et une volonté politique sur le long terme ?**

«La commune, attachée aux valeurs écologiques, se doit également d'être exemplaire.

Quelques projets ont déjà vu le jour :

- la chaufferie bois pour alimenter en chauffage les écoles et le dojo (qui réduit de près de 71,8 tonnes par an les émissions de CO2 par rapport au fioul)

- la construction de la station d'épuration qui, plus adaptée au bassin de vie, permet de diminuer l'impact sur l'environnement (méthode dite des boues actives).

- les travaux de voirie avec de l'enrobé à froid (pas de mise en température; économie d'énergie donc pas de CO2)

- l'isolation des bâtiments du groupe scolaire par la pose de faux plafonds

- le remplacement de toutes les ampoules incandescentes des guirlandes des festivités par des ampoules à basse consommation (led).

D'autres sont à venir :

La commune a pour objectif de faire établir un diagnostic sur l'éclairage public pour permettre l'installation d'un éclairage plus adapté et moins énergivore et de réduire la consommation énergétique des bâtiments communaux en améliorant l'isolation et le système de chauffage. Moins nous consommons, moins nous produisons de gaz à effet de serre.»

## Astuces pour respecter votre budget et l'environnement

**Comment réduire les frais de chauffage qui représentent la deuxième source de dépenses après les transports ?**

Optez pour une meilleure isolation de la maison, une diminution de la température désirée ou pour le changement vers un système de chauffage plus économique. Diminuer d'un degré la température de chauffe représente une diminution de 6 à 7% sur votre facture.

L'éclairage représente également un poste important. Limiter les éclairages non indispensables et opter pour des ampoules LED sont des actions rapides à mettre en place.

Le réfrigérateur et congélateur représentent plus de 25% de votre consommation totale d'électricité. Quelques trucs permettent de diminuer la consommation de ces 2 appareils : faites refroidir les aliments avant de les mettre au frigo, changez les joints qui sont défectueux, achetez un appareil moins énergivore et évitez de placer ces appareils dans une pièce chaude ou à proximité d'une source de chaleur...

# Création d'un club d'échecs

Autour de Jean Prengère et de son épouse Martine, ils sont une poignée à avoir décidé de faire renaître un club d'échecs à Meyssac. Pour l'instant de façon informelle et comptant sur le bouche à oreille, depuis le 14 novembre ils se réunissent le samedi après-midi dans la salle communale place St Georges, pour se retrouver devant le damier. L'assemblée générale du 12 décembre dernier a désigné les membres du comité de direction de Meyssac échecs : Jean Prengère, président ; Nicole Champagne, secrétaire et Emile Sabatier, trésorier.

«L'association sera ouverte à tous, aux joueurs expérimentés, aux débutants, ainsi qu'à ceux qui veulent apprendre», explique Jean Prengère.

Saviez-vous que la France est classée à la 6<sup>ème</sup> place sur le plan mondial des joueurs d'échecs ?

Un jeu qui est aussi présenté comme un sport, certes cérébral, et qui fait l'objet de discussions avancées pour qu'il puisse faire son entrée aux Jeux Olympiques !

Contact : jeanprengere@yahoo.fr ou 05.55.87.24.90



## Un peu de Texas à Meyssac



Sur l'initiative de Francesco Orтели, amateur de poker depuis près de dix ans, une équipe d'une trentaine de joueurs se réunit à Meyssac, salle de l'ancienne cantine, pour jouer au Texas Hold'em no limit, la plus jouée des nombreuses variantes du poker. Elle se joue jusqu'à 10 joueurs par table et sans limite de joueurs (gros tournois sur plusieurs jours). Chaque joueur reçoit 2 cartes visibles par lui seul auxquelles progressivement s'ajoutent 5 cartes ouvertes (visibles par tous les joueurs) suivant différents tours de mise. Le gagnant est celui qui a la meilleure combinaison de 5 cartes parmi les 7 au total. Les tournois hebdomadaires se déroulent tous les mercredis soir à 20h30 et se terminent vers 1h du matin (réservés aux membres). Les tournois mensuels sont

quant à eux, ouverts à tous, les dimanches à partir de 10h30 jusqu'à 20h (un repas est proposé à tous les joueurs). Le club est depuis peu affilié à la ligue française de poker qui organise un championnat inter clubs découpé par régions, pour le titre de meilleur joueur amateur de France. L'association estime pouvoir accueillir jusqu'à une cinquantaine d'adhérents et espère que les Meyssacois, simples curieux ou déjà expérimentés, viendront étoffer le groupe.

Le club souhaite avant tout faire découvrir ce jeu et faire progresser les joueurs. «Il n'y a pas d'argent en jeu ; c'est une ambiance plutôt bon enfant». Contact & renseignements : Francesco Orтели - 06 74 40 00 10

## Bridgez-vous bien !

Lorsque l'on franchit la porte du club de bridge de Meyssac, ce qui nous frappe au premier abord, c'est l'ambiance chaleureuse qui s'y dégage. La présidente, Françoise Bernot, retraitée dynamique au large sourire, me précise: «aujourd'hui, il manque des tables, car des joueurs participent aux compétitions à Tulle». Le club regroupe les communes de Beaulieu, Meyssac et St Céré et leurs adhérents (80 au total dont 16 à Meyssac) sont tous affiliés à la FFB (Fédération Française de Bridge). «Il y a des tournois de régularité tous les mercredis (ndlr : tournois par paires organisés localement au club qui permettent de faire remonter des points au niveau de la fédération). Cela permet d'intégrer des débutants». Il n'y a pas de barrière d'âge pour ce «sport de l'esprit».

La présidente ainsi qu' Héléne Brunerie, adhérente du club, interviennent dans les collèges de Beaulieu, pour la première, et de Meyssac, pour la seconde. Elles tissent le lien intergénérationnel de ce jeu de stratégie, qui se pratique en duo, renforce la convivialité et l'esprit d'équipe.

Pour ceux et celles qui souhaiteraient rejoindre le club, sachez que Mme Bernot propose des cours gratuits de bridge tous les lundis à 14h30 à Beaulieu.

Contact & renseignements : Françoise Bernot 05.55.91.50.44



# Changement de présidence pour Meyssac en fête



L'ensemble du bureau du comité des fêtes était démissionnaire ce 21 novembre dernier.

Vincent Terrioux a annoncé qu'il ne souhaitait pas représenter sa candidature au poste de président. C'est donc logiquement que Justine Laviolle et Alexis Suc ont repris le flambeau. Ils ont bousculé les conventions en créant une co-présidence pour ce jeune et dynamique comité des fêtes. Victor Coste est devenu trésorier, Laura Phialy a conservé son poste de trésorière adjointe, Sophie Durand est restée secrétaire, secondée à présent par Elodie Lissajoux.

Nous pouvons vous dire que Meyssac en fête travaille depuis pour nous concocter un programme très réjouissant pour l'édition 2016 de la fête à Meyssac qui se déroulera du 12 au 15 août.

Affaire à suivre !

## Des rennes sur le tatami



Une personnalité est venue rendre une petite visite aux licenciés du Judo Club de Meyssac au dojo, le 15 décembre dernier, lors de leur dernier cours de l'année. En présence de Marion Jaladi, chef du service éducatif de l'Institut Médico Educatif de Meyssac (dont quelques enfants participent aux cours du mardi), le père Noël est donc passé, avec des chocolats et des bonbons pour les enfants. Il en a profité pour aider Jamal à la distribution des calendriers à l'effigie du club ainsi que des photos individuelles de remise de ceinture. Les parents, venus en nombre, ont pu découvrir les avancées techniques de leurs enfants. Affilié à la Fédération Française de Judo et fort de ses 70 adhérents pour cette saison 2015-2016, le club remercie évidemment leur professeur diplômé d'état Jamal SOLH qui depuis un certain temps, en plus des mouvements propres à ce sport, inculque subrepticement les bases de la culture du Judo qui passe par un certain code moral. La bonne entente avec l'Union Judo Brive Corrèze Limousin leur permet de participer à différents tournois organisés par ceux-ci et de bénéficier de moyens de transport et d'accompagnement pour les compétitions plus éloignées. Une manne qui participe grandement à l'évolution des judokas Meyssacois. Rappelons évidemment que les inscriptions sont toujours ouvertes pour cette saison (renseignements au 06 74 88 83 15 ou [cedric.haury@wanadoo.fr](mailto:cedric.haury@wanadoo.fr)).



## Marché de Noël : encore un beau succès

Cette fête qui prend ses racines dans la tradition allemande, fédère les personnes autour des valeurs de plaisir et de partage, ce qui en est probablement l'une des clefs du succès. En témoignent, les nombreux visiteurs qui viennent parfois de très loin pour y retrouver une certaine authenticité et les parfums d'antan.

Pour l'édition 2015, le marché de Noël, c'est :

560 litres de crêpes, 1200 pains de Noël (Christstollen), 480 litres de vin chaud, 340 kg de frites, 60 abat-jours et 400 boules pompons (qui ont permis de décorer le centre bourg de Meyssac pendant les mois de décembre et janvier), 25 allemands, 30 comédiens, 120 bénévoles, 12 000 visiteurs.

Un grand merci à tous pour cette réussite !

Le dessin habite au 21

Depuis la rentrée de septembre, Jean-Pierre Laurençon, artiste peintre diplômé «assistant spécialisé d'enseignement artistique» enseigne le dessin et la peinture aux adultes et aux adolescents. Ses cours sont dispensés avec une pédagogie adaptée au niveau et au rythme de chacun. Agrémentés par des visites d'expos, des rencontres d'artistes et un survol de l'Histoire de l'Art (19<sup>ème</sup>/20<sup>ème</sup>). L'atelier (bâtiment des maîtres du groupe scolaire) est ouvert aux débutants, aux amateurs et aux confirmés.

Renseignements  
06 63 59 36 00

## COURS DE PEINTURE ET DESSIN

# Une com' com, pour quoi faire ?

La France compte 36 000 communes qui bénéficient de la clause générale de compétence : urbanisme, social, écoles, sports et loisirs... Elles ont une capacité d'intervention générale sur la gestion des affaires communales.

Mais beaucoup d'entre elles sont trop petites pour pouvoir apporter certains types de services à leurs habitants, ou financer des investissements coûteux : quel village peut, seul, construire un centre de loisirs et le faire fonctionner, servir des repas quotidiens aux personnes âgées, ou gérer une piscine? Créées par la loi en 1992 avec, pour objectif, le développement économique de leur territoire, les communautés de communes sont une forme de collectivité qui permet d'exercer plus efficacement certaines compétences, aux lieux et places des communes membres.

## Une large palette de services en Midi Corrèzien

La communauté de communes des Villages du Midi Corrèzien a été créée en septembre 2004. Remplaçant un syndicat intercommunal, le SIERM, elle est constituée de 13 villages. A savoir, l'ancien canton de Meyssac moins Turenne (qui a rejoint l'agglomération de Brive) : Brancailles, Chauffour, Collonges-la-Rouge, Curemonte, Lagleygeolle, Lostanges, Marcillac-la-Croze, Meyssac, Noailhac, Saillac, St-Bazile-de-Meyssac, St-Julien-Maumont, Ligneyrac.

La loi fixe un certain nombre de compétences que les communes ont obligation de transférer à l'intercommunalité ; d'autres compétences sont facultatives. Les Villages du Midi Corrèzien exercent déjà la majorité des compétences qui vont devenir obligatoires dans les prochaines années :

### Développement économique

Aménagement et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique d'intérêt communautaire.

### Politique sociale

Personnes âgées ou handicapées : portage de repas à domicile, aide administrative, aide aux aidants, animations et ateliers à thème, service de soins à domicile « MEY-SOINS »

CCAS : le Centre Communautaire d'Action Sociale participe à l'instruction des demandes d'aide sociale et au financement d'aides individuelles en collaboration avec les assistantes sociales.

### Enfance et jeunesse

Construction de la crèche (gérée par la Mutualité Française) et du Centre de loisirs (gérée par le syndicat VDC) à Meyssac.

Portage quotidien de 200 repas cuisinés au collège aux cantines de 7 écoles.

Spectacles : chaque année, organisation

et co-financement de 2 spectacles pour les scolaires et 2 concerts tout public.

### Tourisme

Tourisme : 13 circuits de randonnée et d'interprétation, gestion du camping et de la piscine de La Valane. La communauté de communes est propriétaire du village de vacances de Collonges géré par VVF Villages. Depuis le 1er janvier 2016, l'office de tourisme est transféré au syndicat Vallée de la Dordogne Corrèzienne.

### Protection et mise en valeur de l'environnement

Déchets : élimination et valorisation des déchets des ménages délégués au SIRTOM de Brive : la communauté de communes perçoit la taxe et en reverse le produit au SIRTOM.

### Politique sportive

Équipements : le gymnase, le stade de rugby et les terrains de tennis appartiennent à la communauté de communes.

### Compétences diverses

Secours : participation au financement du nouveau centre de secours et à son fonctionnement.

Eau : construction d'une nouvelle unité de production d'eau potable à partir de la rivière Dordogne déléguée au syndicat BBMEau.

Électrification : programmation des travaux sur les lignes basse et moyenne tensions.

Numérique : co-financement du programme de montée en débit porté par le syndicat DORSAL.

## Des élus et des salariés au service du Midi Corrèzien

Le conseil communautaire règle, par ses délibérations, les affaires qui sont de la compétence de la communauté de communes. Il fonctionne comme un conseil municipal. Notamment, il vote le budget : plus de 2 millions d'Euros de fonctionnement. En gros, la moitié des recettes provient de la fiscalité des ménages et des entreprises, un quart de la facturation des différents services, et 40 % des dotations de l'Etat.

Les derniers plus gros investissements ont concerné l'aménagement numérique (120 000 €, représentant 15 % du coût de montée en débit de nos villages), la rénovation du VVF Villages (3,5 M€) et des locaux de Meyssac (220 000€). Ces deux dernières opérations sont financées par des subventions et le loyer payé par les utilisateurs. Le dernier bulletin d'information des Villages du Midi Corrèzien présente plus en détail les budgets d'investissement et de fonctionnement de l'intercommunalité.

Les 21 élus qui composent le conseil communautaire sont issus directement des 13 conseils municipaux. 6 meyssacois sont délégués communautaires : Marcel Maffioletti, Sancia Terrioux, René Chaulet, Marie-Laure Léger, Jean-Pierre Faurie et Christophe Caron. Ce dernier est l'actuel président de la communauté de communes des Villages du Midi Corrèzien,

succédant à Henri Salvant puis Jacques Masson. Deux vice-présidents ont été élus : Christian Lassalle, maire de Noailhac (tourisme) et Olivier Laporte, maire de Saillac (SPANC, électrification, numérique).

Aide à la personne, portage de repas, services administratifs, agents techniques et d'entretien, environnement, camping-piscine... Une vingtaine de personnes, plus quelques saisonniers à La Valane, organisent ou assurent ces services au quotidien.

### Vers une fusion de Communautés de Communes

Dans le cadre de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), promulguée le 7 août 2015, le gouvernement a fait voter de nouvelles dispositions qui visent à renforcer les intercommunalités. Elles se verront confier progressivement de nouvelles compétences obligatoires d'ici 2020, et devront compter au moins 15 000 habitants au 1er janvier 2017 (ramené dans le département de la Corrèze à 5962 habitants, au regard de la faible densité de population du département).

C'est pourquoi les communes et Com Com ont été invitées à se prononcer sur l'organisation future des territoires.

Après de nombreux mois d'études et discussions, et du fait d'une absence de majorité claire, le Préfet du Département de la Corrèze a présenté début octobre un projet de réorganisation envisageant un regroupement à six ComComs pour Beynat, Beaulieu, Meyssac, Argentat, St Privat et Mercoeur, en demandant aux collectivités de se prononcer courant décembre pour ce schéma ou une alternative à définir.

Plusieurs comcoms se sont très vite positionnées pour deux groupements de ComCom (35 et 30 communes) plutôt qu'une seule grande ComCom couvrant l'ensemble du Pays (65 communes).

La proximité des services, la capacité à dialoguer lorsqu'on est moins nombreux, les différences de niveaux de compétences exercées, ont présidé à ce positionnement.

Pour ces raisons, votre conseil municipal s'est prononcé pour un regroupement Beynat, Beaulieu, Meyssac + la commune d'Altiliac (35 communes, 13 500 habitants). La décision finale sera prononcée par le Préfet après consultation de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (la « CDCI » est constituée de représentants des communes, des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, des syndicats mixtes et syndicats de communes, du Conseil Départemental et du Conseil Régional).

A l'heure où nous mettons sous presse, le futur périmètre n'est pas encore arrêté.



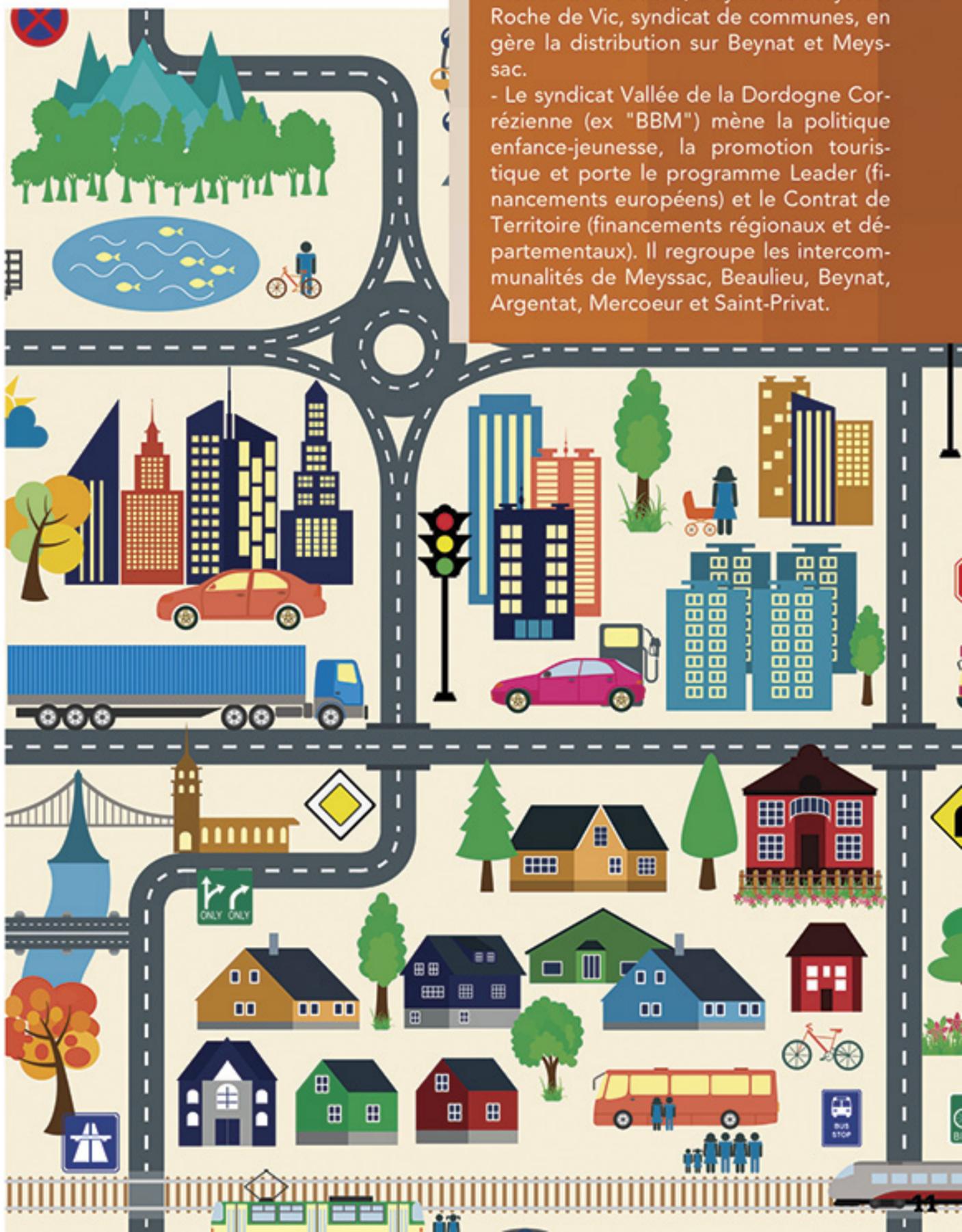
### Syndicats

Les communautés de communes ont parfois une taille insuffisante pour exercer certaines compétences. Elles se regroupent alors entre elles, ou avec d'autres communes, en adhérant à des syndicats. Ce fonctionnement, qui apparaît au citoyen comme un mille-feuille incompréhensible, permet d'assurer des services essentiels au plus près des besoins des habitants:

- Le SIRTOM assure le ramassage et le traitement des déchets et recyclables pour 123 communes.

- BBM Eau assure la production d'eau potable puisée dans la Dordogne sur les territoires de Beaulieu, Beynat et Meyssac. Roche de Vic, syndicat de communes, en gère la distribution sur Beynat et Meyssac.

- Le syndicat Vallée de la Dordogne Corrézienne (ex "BBM") mène la politique enfance-jeunesse, la promotion touristique et porte le programme Leader (financements européens) et le Contrat de Territoire (financements régionaux et départementaux). Il regroupe les intercommunalités de Meyssac, Beaulieu, Beynat, Argentat, Mercoeur et Saint-Privat.



# Les Agriculteurs/Catherine Zambon



Théâtre/les randonnées de la Culture - organisé par le comité des fêtes et la mairie de Meyssac.

En route pour la salle de Versailles, ce dimanche après-midi 29 novembre.

Pour commencer, la mise en scène est surprenante. Nous sommes placés en carré autour de la scène. Il y a des ballots de paille et des barrières. Et puis la pièce commence. Et c'est une succession de sourires, d'émotions, d'interrogations.

L'agriculture, c'est un sujet qui nous concerne tous, habitants de la Corrèze et du Limousin. Catherine Zambon, auteure de théâtre, met en scène le spectacle; elle a séjourné dans des familles pendant plusieurs semaines, pour partager leur quotidien d'agriculteur et d'éleveur. Ce qu'elle livre sur la scène et dans son texte, c'est un peu la chronique de cette découverte d'une citadine sur les réalités du métier aujourd'hui.

Sur le plateau, les trois comédiens, deux hommes et une femme, se passent la parole, se la reprennent, chuchotent, racontent à la place de l'auteure. Ils se partagent le récit de cette découverte et reprennent la parole des agriculteurs, enfin ! Parce que c'est assez rare finalement. Une interprétation à la fois drôle, grave et émouvante.

## Le Doo Wap a donné rendez-vous à Meyssac

Samedi 17 octobre, à la salle de Versailles, les musiciens-chanteurs du groupe Champardennais The Doo Wap Rdv avaient fort à faire pour concurrencer le match de l'équipe de France de rugby qui jouait ce soir là le quart de finale de la coupe du monde contre les All Blacks...

C'est donc un public peu nombreux mais totalement sous le charme qui eut la chance de les écouter.

Mélange de swing et de jazz populaire, les artistes croisent avec un zeste d'humour et une énergie communicative, les chansons d'un répertoire varié : du «poopoopidoo» de Marilynne en passant par «That man» de la chanteuse néerlandaise Caro Emerald, le célèbre «Day-O» d'Harry Belafonte, ou encore le «fais-moi mal Johnny» et «j'suis snob» de Boris Vian; un savoureux cocktail de légèreté et de bonne humeur !

La soirée était organisée par le Rétro Meyssac Club en partenariat avec la FAL (ligue de l'enseignement) et la mairie de Meyssac.



## Concert jeune public : pari réussi pour les frères casquette

Mercredi 21 octobre, 4 jeunes hommes sur scène, casquette à l'envers, ont enflammé le cœur et les oreilles de nos bambins.

A l'entrée, distribution de ballons de baudruche; au bar, pas de bières mais des jus de fruits et des gâteaux; sur scène, un ghetto blaster géant des années 80 sur lequel est juché le musicien aux platines vinyles qui distille un rythme hip-hop. Puis c'est l'arrivée des chanteurs.

Un hip-hop accessible, des thèmes chers à notre enfance : «comme dans un dessin animé», «le monde à l'envers» et des changements de costumes. Les 3 chanteurs (Max, Sam, Cousin Bob) et DJ casque (l'homme aux platines) deviennent des supers héros le temps d'une chanson.

Le concert terminé, les enfants visiblement ravis en redemandent et, en attendant la prochaine date, s'agglutinent autour de la table au fond de la salle pour la séance de dédicace et de photos.

«Les frères casquette» nous expliquent qu'ils profitent de leur tournée entre deux grosses agglomérations pour passer ici, où l'accueil chaleureux des enfants les touche à chaque fois.

La commune de Meyssac souhaite renouveler l'expérience de ces concerts (celui-ci a été proposé par Mélodyn production (Fred Lomey), un artisan tourneur de spectacles installé à Meyssac), en proposant régulièrement des spectacles dans la nouvelle salle «de Versailles».

Une structure associative est en cours de création.

Si vous souhaitez participer à l'organisation, la programmation, l'événement, merci de contacter la mairie qui fera suivre.



# Une belle formule

Le 7 novembre dernier, les 2B2R étaient à Meyssac.

Il ne s'agit pas d'une formule mathématique ou chimique mais, d'un groupe vocal qui a donné un concert dans la salle du Foyer Culturel de Meyssac.

Ce quatuor de Cahors, qui se produit depuis plus de dix ans maintenant sur les scènes du Sud-Ouest, interprète à capella et en polyphonie des chants traditionnels pour l'essentiel, mais aussi très actuels, qu'ils soient en langue d'Oc, en français, en italien, en espagnol ou en catalan.

Il n'est pas nécessaire de connaître ces langues pour apprécier leur prestation puisque, avant chaque chanson, un résumé en est fait dans la langue de Molière. Il n'y a plus ensuite qu'à se laisser porter par la qualité des voix et leur harmonie.

La salle du foyer culturel était pleine d'une centaine de personnes. Pour que chacun puisse apprécier la prestation dans les meilleures conditions possibles, il a fallu ajouter de nombreuses chaises.



# Prix des lecteurs Corréziens



La médiathèque a inauguré la rentrée 2015-2016 en accueillant le 16 octobre Frédérique Deghelt, lauréate du Prix des lecteurs corréziens, pour son ouvrage *Les brumes de l'apparence*. Cette rencontre a permis aux lecteurs d'entrer dans la genèse d'une œuvre, de découvrir le travail de l'écrivaine, les thèmes qui habitent ce roman : le monde de l'étrange, les interrogations d'une femme face à sa vie personnelle, à sa vie sociale. Un véritable échange a eu lieu entre le public et l'écrivaine, moment privilégié d'un contact direct. Ce prix organisé par la BDP de Tulle propose chaque

année aux lecteurs des bibliothèques de la Corrèze un choix de sept ouvrages parmi lesquels ils choisiront trois d'entre eux. Une seconde sélection désigne le lauréat. Le prix 2015-2016 est lancé à la médiathèque de Meyssac.

## Bibliothèques en fête

Dans le cadre de Bibliothèques en fête sur le thème Femmes d'hier et d'aujourd'hui, la médiathèque a accueilli une exposition prêtée par la BDP de Tulle : Voyage littéraire parmi les femmes illustres qui ont marqué leur époque et inauguré un nouveau regard sur le monde, la société, et sur la femme elle-même : les exploratrices, les engagées, les sensuelles, les fatales, les révoltées... En écho à cette exposition, Anne-Marie Prévot, animatrice des rencontres «Entre les pages» a évoqué le 19 novembre les œuvres littéraires et artistiques qui ont marqué ces étapes, leur contexte, et les formes d'écriture et d'expression, elles aussi novatrices. Les rencontres «Entre les pages» qui ont lieu mensuellement le jeudi dans le cadre de la médiathèque permettent de se retrouver autour du plaisir de lire et d'évoquer écrivains passés et présents, en un échange chaleureux.



## Des vacances (en) chantées !



Le vendredi 18 décembre, à l'heure de la sortie des classes et le début des vacances, les parents des élèves de l'école élémentaire ont assisté à une jolie surprise : les élèves de chaque classe ont interprété deux chansons de Noël pour souhaiter de belles fêtes de fin d'année à tous !  
Merci les enfants !

## Atelier créatif au collège

Un atelier créatif a débuté au collège Léon Dautrement depuis la rentrée. Il est composé de 17 élèves de 6ème et 5ème, a lieu le mardi de 13h00 à 14h00 et est encadré par Me Chantal POUGET. Le projet de cet atelier est d'élaborer un calendrier dont le thème était «en attendant 2016».

31 vœux non commerciaux sont représentés sur des vêtements dessinés et découpés suspendus à un fil de corde à linge. Voici certains de ces messages de paix :

- Plus de terroristes
- Plus d'enfants qui souffrent
- Que le monde n'ait plus froid....

Un atelier qui perdure toute l'année. Les élèves ont ensuite travaillé sur le thème «les masques de Venise» pour préparer le carnaval du collège qui a eu lieu le 12 février dernier.



## Rentrée scolaire : sur le bon rythme

A la rentrée de septembre 2015, à la maternelle de Meyssac, 81 enfants sont inscrits : 25 élèves en petite section chez Mme Verdier, 29 élèves en toute petite et moyenne section chez Mme Urban, 27 élèves en moyenne et grande section chez Mme Gente.

A l'école élémentaire de Meyssac, 81 enfants sont inscrits : 27 élèves en CP-CE1 chez Mme Dumoulin, 29 élèves en CE1-CE2 chez Mme Domingo, 25 élèves en CM1-CM2 chez Mme Pières. Pour 2015-2016, les enfants continuent à bénéficier des activités périscolaires mises en place par la commune de Meyssac

**focus**

DU CÔTÉ DES ÉCOLES

# E

## quipe de foot 1940



**Debout** (de gauche à droite)

André Barrière - Lucien Hoequel - André Cheyssial - Pierre Fouillade - Paul Labrunie - Pierre Labrunie - René Cheyssial - Pierre Noual

**Assis** (de gauche à droite)

Arlette Brousse - Baptiste Brousse - Hubert Marboutie - René Puyjalon - Louis Fouché - L. Wan-del - Fernand Castagné

PORTRAIT

## Mme Gauthier, doyenne meyssacoise

Céline Claval naît à Meysac le 22 janvier 1908 et grandit à la Foucherie. Elle quitte son village natal à l'âge de 15 ans pour aller travailler à Paris. C'est dans un salon de thé renommé du 16ème arrondissement, «chez Carette», place du Trocadéro, que Céline travaille comme serveuse pendant quelques années.

C'est là qu'elle y rencontre Marcel Gauthier, artisan pâtissier, venu lui aussi travailler à la Capitale. Il est natif de Lyon. Ils tombent amoureux et se marient le 21 août 1933, à Paris.

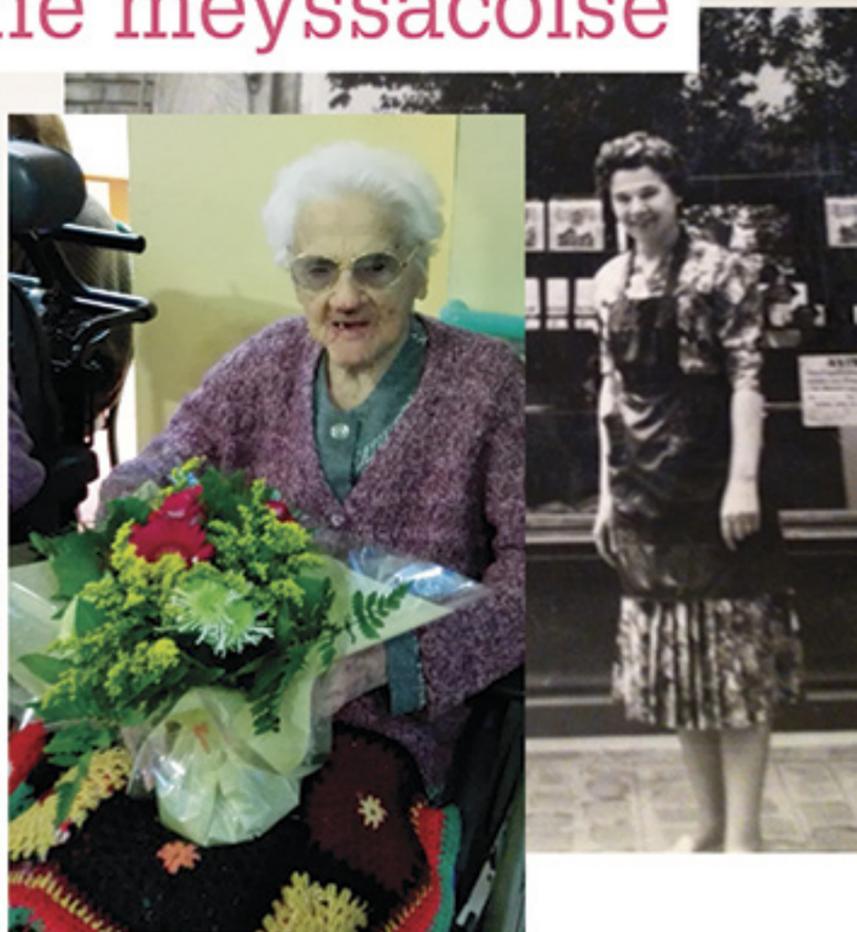
En 1940, ils reprennent une boulangerie-pâtisserie Porte de la Chapelle. En 1942, leur boulangerie est sinistrée par les bombardements et tout est à reconstruire. Mais Céline est une femme de poigne, qui sait ce qu'elle veut. En 1946, ils reprennent une boulangerie, au Perreux-sur-Marne, à quelques kilomètres de Paris.

Ce n'est qu'à l'heure de la retraite, en 1968, qu'ils décident de revenir à Meysac. Ils participent aux voyages organisés et se rendent régulièrement chez la sœur de Marcel, à Lyon. Là-bas, il hérite d'une maison dont il ne veut pas. Elle est alors vendue en viager en 1986... Le couple est âgé de 75 et 78 ans.

Alors que Marcel décède en 2002 à l'âge de 91 ans, son épouse a aujourd'hui 108 ans. Céline reste dans sa maison jusqu'à ses 104 ans, en parfaite autonomie. Son secret de longévité ? Elle boit des infusions de thym et de romarin avec du gros sel. Elle a gardé l'habitude de se brosser les dents avec de la cendre, comme pendant la guerre ; habitude très efficace, dit-elle, pour blanchir les dents.

Depuis 2012, elle séjourne à la maison de retraite du Clos joli où elle dit être «bien entourée» et «ne manquer de rien».

Elle n'a pas d'enfants, mais à Meysac, elle compte 10 petits neveux qui lui rendent visite très souvent.



# Guy Louradour : 30 ans de service !

Le 27 janvier dernier, Guy Louradour, agent communal, a reçu la médaille vermeil du travail. La cérémonie s'est déroulée en présence de sa compagne Catherine, de sa fille Justine et de ses parents.

Recruté en 1984 dans le cadre d'un emploi aidé (TUC travaux d'utilité collective), Guy a intégré la fonction publique territoriale le 1er novembre 1985 en qualité d'agent technique stagiaire, recruté par Monsieur Puyjalon.

Au cours de sa carrière, il a vu se succéder quatre maires.

Ses missions sont diverses et variées : entretien de la voirie et des espaces publics, réalisation de travaux d'entretien des bâtiments communaux, régisseur des droits de place des foires et marchés.

Promu en qualité d'agent de maîtrise principal en 2005 et attributaire de la médaille du travail au titre de 20 ans de service, Guy continue à servir la collectivité avec disponibilité et servabilité.



## Isabelle & Guy Premiers mariés de l'année



Isabelle et Guy, installés à Nardy, se sont dit «oui» le 9 janvier, à la mairie de Meysac.

Entourés de leurs proches, Isabelle Leblatier, commerçante à Collonges et Guy Crimetz, informaticien retraité, ont officialisé leur amour, après vingt ans de vie commune.

Après la célébration du mariage et la signature du registre d'état-civil, les jeunes époux ont retrouvé leurs amis et familles autour d'un vin d'honneur.

Nous leur souhaitons beaucoup de bonheur !

Du 8 au 26 mars, la médiathèque de Meysac accueillera l'exposition «quel type de stéréotypé êtes-vous?».

L'objectif de cette exposition interactive est de sensibiliser les enfants du primaire, du collège, mais également les adultes, à la question de l'égalité entre les filles et les garçons, afin de lutter contre les stéréotypes de genre et prévenir les comportements sexistes. L'exposition se présente sous la forme d'un test humoristique pour amener les visiteurs, enfants et adultes à s'exprimer par rapport à des situations non conventionnelles, à se positionner et à s'impliquer face à ce type de conduite, à réfléchir aux relations entre les filles et les garçons, et au rôle de chacun au sein de la famille ou de la société. Deux niveaux de lecture sont proposés aux visiteurs. Quelques informations documentaires (chiffres clés, chronologie des droits acquis par les femmes de 1791 à 2014) complètent le dispositif.

Le mardi 8 mars, journée internationale des droits des femmes, Sancia Terrioux (qui travaille au Centre d'Information et de Documentation des Femmes et des Familles) animera l'exposition. Entrée libre.

## Une exposition sur les stéréotypes

## Championnat Scolaire d'échecs



Le mercredi 20 janvier 2016, Romain, Ethan, Nathan, Cristian et Patrick, ont porté les couleurs de l'école élémentaire de Meysac, lors du Championnat Scolaire d'échecs du Sud Corrèze. Et pour une toute première participation, ces jeunes joueurs ont dû jouer 5 parties de 2 fois 15 minutes. Une vingtaine de joueurs de leur âge s'est donc affrontée tout l'après-midi. Cinq écoles étaient représentées et l'école de Meysac peut être fière car elle finit seconde.

Merci à M. Franck Gillet, organisateur de ce championnat et intervenant péri scolaire à l'école, et aux familles d'avoir encouragé les élèves dans la découverte et la pratique de ce jeu.





# INouvel office de tourisme Lot-Corrèze

Le tourisme est une activité économique majeure de notre territoire : notre patrimoine, notre environnement, nos savoir-faire gastronomiques ou artisanaux ne sont pas délocalisables. Les visiteurs de Collonges, Rocamadour, Argentat ou Padirac traversent la Dordogne plusieurs fois pendant leur séjour et ne connaissent pas les frontières administratives. Pour développer et améliorer l'accueil des touristes, nord du Lot et sud Corrèze créent un office du tourisme commun : l' **Office de Tourisme Vallée de la Dordogne**.

Jusqu'à présent, les six communautés de communes des Villages du Midi Corrèzien (Meysac), du Sud Corrèzien (Beaulieu), du Pays de Beynat, du Canton de Saint Privat, du Canton de Mercoeur et du Pays d'Argentat (64 communes en tout) confiaient la promotion touristique à cinq offices associatifs. Il était envisagé depuis longtemps de fusionner ces cinq OT, qui menaient déjà des actions communes. De leur côté, nos voisins du nord du Lot ont regroupé leurs huit offices du tourisme en 2013 (83 communes).

L'ensemble de la Vallée de la Dordogne vient d'être labellisé par le ministère du tourisme comme l'une des vingt destinations majeures à promouvoir à l'échelle mondiale. Fortes de cette reconnaissance nationale et face à l'évolution des comportements touristiques, les six Communautés de Communes corréziennes et trois Communautés de Communes lotoises ont décidé d'unir leurs moyens dans une logique de destination unique : la Vallée de la Dordogne.

Le travail de fusion, qui a commencé en se calquant sur l'expérience lotoise, a nécessité des modifications statutaires des collectivités. Le directeur de l'ex-office lotois, Yves Buisson, a mené la transition vers le nouvel OT, qu'il dirige aujourd'hui. Une multitude de détails concrets ont dû être réglés durant 2015. Les salariés des anciens offices de tourisme ont intégré la nouvelle organisation : 20 équivalents temps plein du côté lotois et 15 du côté corrézien, plus les saisonniers, assurent la promotion et la commercialisation de la Vallée, l'accompagnement des professionnels et l'accueil des visiteurs.

Après une année de travail, un office du tourisme commun aux deux rives a été créé le 1er janvier 2016.



## Le Public succède aux associations.

Le fonctionnement n'est plus associatif. Deux syndicats de communautés de communes, l'un Lotois, l'autre Corrèzien, portent ce nouvel Office de Tourisme. Ils ont constitué un Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC), dont le comité de direction intègre des élus et des professionnels du tourisme dans leur domaine d'activité (hôtellerie, camping, restauration, artisanat, sites de visite, agro-tourisme, ...). L'OT est financé par la taxe de séjour, par une contribution des intercommunalités (10,5 € par an et par habitant) et par ses recettes commerciales propres (partenariats des prestataires et vente de produits, séjours, prestations, etc).

## Réorganisation des sites d'accueil

L'accueil physique des vacanciers sur les sites touristiques ne représente que la partie visible du travail de l'OT : sa mission consiste en premier lieu à améliorer la promotion et l'accueil de notre région, attirer de nouvelles clientèles, animer le site internet et les réseaux sociaux, réaliser la documentation, proposer des formations aux hébergeurs et prestataires, etc.

Collonges est l'une des portes d'entrée de cette Vallée de la Dordogne. L'OT a pour mission de retenir et faire rayonner sur l'ensemble du territoire les visiteurs qui s'arrêtent dans ce village. Les salariés de l'ancien office associatif étaient répartis sur deux locaux, à Meysac et Collonges. Dans le cadre de l'organisation générale du nouveau périmètre, et en attendant la réalisation d'un nouveau bâtiment, ils se regroupent tous dans des locaux situés dans le bâtiment de la mairie de Collonges.

**Un numéro de téléphone et un site internet uniques :**  
05 65 33 22 00 et [www.vallee-dordogne.com](http://www.vallee-dordogne.com)

## Taxe de séjour

Les propriétaires de location saisonnière, camping, résidence de vacances ou hôtel déclarent leur hébergement à la mairie. La taxe de séjour, due par toute personne majeure hébergée à titre onéreux sur le territoire, est collectée par les hébergeurs touristiques. Depuis le 1er janvier 2015, elle est calculée «au réel» : selon le nombre de personnes et de nuitées, et suivant le type d'hébergement. Les différents tarifs sont votés chaque année par les élus.

Contact Christine Terlizzi – Tél. : 05 65 33 22 06  
[taxesejour.valleedordogne@gmail.com](mailto:taxesejour.valleedordogne@gmail.com)

US ÊTES BIEN

D

GGNE

# Troubles du voisinage les nuisances sonores

C'est bientôt votre anniversaire et vous avez décidé d'organiser une petite fête chez vous. Ou alors vous devez couper du bois pour votre cheminée. Ou bien encore, vous allez passer votre tondeuse pour avoir une pelouse impeccable. Mais qu'en pense votre voisin ?

Les enquêtes montrent que le bruit est la nuisance de la vie quotidienne la plus mal supportée et la plus redoutée. Que dit la loi en ce qui concerne les bruits de voisinage ?

En réalité il s'agit de bruit de comportement dont il est question mais aucun texte ne définit cette notion. Seule une circulaire du 27 février 1996 en donne une simple liste indicative.

Il s'agit notamment de bruits "inutiles, désinvoltes ou agressifs" pouvant provenir de cris d'animaux (abolement de chiens), des appareils de diffusion de son et de la musique, des outils de bricolage, de jardinage...

L'article R.1334-31 du code de la santé publique précise qu'«aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.»

Encore aujourd'hui, certaines personnes croient que seul le tapage nocturne est répréhensible et qu'il est possible de faire tout le bruit que l'on souhaite jusqu'à 22 heures, ou encore de faire la fête une fois par mois, dès lors que l'on a prévenu ses voisins ou la gendarmerie.

Il n'en est rien : on n'a pas le droit de troubler la tranquillité d'autrui, quelle que soit l'heure du jour ou de la nuit. Le tapage diurne est également interdit par la loi. Certaines activités sont encadrées par des arrêtés préfectoraux. Il n'est pas possible de tondre ou bricoler à n'importe quelle heure. La préfecture de la Corrèze dans un arrêté préfectoral en date du 24 novembre 1999 encadre ces activités.

Il précise dans son article 20 que «les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivants:

- Les jours ouvrables: de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- Les samedis: de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés: de 10h00 à 12h00.»

Les sanctions encourues sont de deux ordres: d'une part une peine d'amende pouvant aller de 68 à 180€ et d'autre part la confiscation de l'objet.



# Rassemblement citoyen

En réponse à la barbarie des attentats du 13 novembre à Paris, de nombreux citoyens de Meyssac et des alentours se sont réunis le lundi 16 novembre à 19h pour rendre hommage aux victimes.

Cette tuerie aveugle qui a une nouvelle fois touché Paris, nous a tous replongés quelques mois en arrière. C'est avec la même émotion, après un discours prononcé par Christophe Caron, que quelques centaines de participants ont entamé une marche silencieuse autour des remparts.

Tous en chœur ont chanté l'hymne national et des bougies ont été déposées par les plus jeunes en signe de recueillement ; un beau symbole dans une période bien sombre.

Nos pensées accompagnent les familles endeuillées.



## Solidarité réfugiés

La crise humanitaire des réfugiés nous concerne tous.

La solidarité internationale ne se limite pas à certaines thématiques ni même aux actions à l'étranger. La défense des droits humains et de l'environnement, la promotion de la paix et du vivre ensemble, le soutien aux différentes cultures, passent par des projets humanitaires et de développement, mais aussi par l'action locale.

Plusieurs Meyssacois nous ont fait part de leur volonté d'accueillir à leur domicile, des réfugiés.

Leurs motivations se rejoignent souvent : *«je suis seul(e) et j'ai une maison bien trop grande pour moi; je peux accueillir un couple ou une famille.»*

Est-ce le tapage médiatique qui en est à l'origine? Probablement.

La France connaît un réveil des consciences et notre petite cité n'y échappe pas.

Ce sursaut nous pousse à nous interroger, nous citoyens, sur ce que nous pouvons faire pour rendre ce monde plus solidaire, à travers nos actes quotidiens les plus simples ou les plus engagés.

La mairie de Meyssac peut vous accompagner dans vos démarches, si vous souhaitez devenir famille d'accueil.

Ce qu'il faut savoir :

- vous ne pouvez pas choisir le pays d'origine des migrants que vous accueillez.

- l'accueil ne peut être que temporaire (quelques semaines tout au plus) et ne concernera que les personnes qui bénéficient déjà du statut de réfugié (qui possèdent des papiers).

- vous serez mis en relation avec les associations compétentes (ce sont les CADA : Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile), composées de travailleurs sociaux formés au droit d'asile qui sauront vous accompagner.

- votre demande sera transmise à la Préfecture de Corrèze (à M. Pierre Delmas, nommé coordonnateur par le préfet) pour un accompagnement de l'Etat.

Pour toute information ou question sur le sujet de l'accueil des réfugiés, vous pouvez contacter Caroline Gary, adjointe au maire.

### Un petit tour dans le dictionnaire:

**Migrant** : Déplacement volontaire d'individus ou de populations d'un pays dans un autre ou d'une région dans une autre, pour des raisons économiques, politiques ou culturelles.

**Asile** : Lieu où l'on peut se réfugier pour être à l'abri d'un danger, d'un besoin. L'asile est la protection qu'accorde un Etat à un étranger qui est ou qui risque d'être persécuté dans son pays, que ce soit par les autorités de ce pays ou par des acteurs non-étatiques.

**Demandeur d'asile** : Personne qui demande le droit d'asile. Il incombe aux systèmes nationaux d'asile de décider quels demandeurs d'asile peuvent effectivement prétendre à une protection internationale. Ceux dont on estime qu'ils ne sont pas des réfugiés ou qu'ils n'ont pas besoin d'une autre forme de protection internationale à l'issue de procédures adéquates peuvent être renvoyés dans leur pays d'origine.

En France, c'est l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA) qui examine la demande d'asile. Dès lors que l'OFPRA a instruit favorablement leur dossier, les demandeurs d'asile deviennent réfugiés.

**Réfugié** : le statut de réfugié trouve son origine dans la convention de Genève de 1951: il est attribué à toute personne qui craint avec raison d'être persécutée dans son pays d'origine du fait de son appartenance à un groupe social ou ethnique, de sa religion, de sa nationalité ou de ses opinions politiques.

Ce statut permet l'obtention de papiers pour travailler et faire une demande de logement, notamment.



# Devenir secouriste

La Croix-Rouge française recherche des secouristes. Lors de manifestations sportives, culturelles, etc., la Croix-Rouge met en place des postes de secours pour assurer une couverture sanitaire. Le dispositif repose sur des équipes de secouristes bénévoles. La mission des secouristes: protéger la victime, la secourir, ce qui permet de stabiliser ou améliorer son état et alerter en transmettant un bilan au médecin régulateur du SAMU. Les formations sont gérées par la Délégation Départementale de la Corrèze. Pour tout renseignement téléphonez au : 05.55.74.44.11.

## Recherche de bénévoles Croix-Rouge

La délégation locale de Meyssac qui assure l'aide alimentaire pour Beaulieu et Meyssac, recherche des bénévoles. Deux permanences par mois, le jeudi de 14h à 17h sont actuellement assurées par 4 personnes seulement. La présence d'au moins 2 personnes à la fois est nécessaire (10 à 15 familles envoyées par les assistantes sociales se présentent à chaque permanence). Il faut assurer l'accueil, préparer un colis adapté aux besoins des bénéficiaires et enregistrer sur informatique les produits distribués. D'autre part, les membres de la Croix-Rouge reçoivent le mercredi matin, tous les quinze jours, les denrées alimentaires en provenance de la Banque alimentaire. Ils les enregistrent et les rangent dans la réserve. Les bénévoles se relaient et ne participent pas à chaque permanence. Ils doivent pouvoir donner 3 à 4 heures de leur temps, au minimum une fois par mois, pour la réception de la commande ou pour la distribution. Ils auront à soulever des poids (cartons de conserves, packs de lait, etc...) et/ou à utiliser un ordinateur pour l'enregistrement. Des qualités d'écoute et de discrétion sont recommandées pour respecter les 7 principes fondamentaux de la Croix-Rouge : humanité, impartialité, neutralité, indépendance, volontariat, unité, universalité. Les personnes intéressées peuvent s'adresser à la Mairie de Meyssac.

# Elections régionales



Résultats élections régionales à Meyssac		
	06/12/15	13/12/15
Nombre d'inscrits	1006	1006
Votants	590	650
Abstentions	416	356
Blancs et nuls	19	24
Exprimés	557	626
Pereira Nicolas	4 soit 0,7%	
Rousset Alain	155 soit 27,8%	249 soit 39,78%
Calmels Virginie	179 soit 32,1%	254 soit 40,58%
Datigolles Olivier	26 soit 4,6%	
Drouet William	6 soit 1%	
Boussion Joseph	6 soit 1%	
Coutant Françoise	37 soit 6,6%	
Colombier Jacques	120 soit 21,5%	123 soit 19,65%
Setze Yvon	20 soit 3,6%	
Perchet Guillaume	4 soit 0,7%	

## Recherche d'animaux disparus

PET Alert 19 Association de bénévoles  
 Petaler019@gmail.com  
<http://www.facebook.com/Pet.Alert.Fr.19>  
 Tél 06 18 37 84 79



La mairie de Meyssac a aussi une convention avec la SPA. Le Refuge SPA de Brive vous accueille tous les jours de 14h à 18h (Dimanches et jours fériés compris) Route de Lissac - 19100 Brive la Gaillarde Téléphone 05 55 86 05 70 - [www.spabrive.fr](http://www.spabrive.fr)  
 Animaux qui divaguent ou qui posent un problème de sécurité sur la voie publique :

- Mairie de Meyssac : 05 55 25 40 20
- Gendarmerie : 05 55 25 40 03

# La TNT passe à la haute définition



**De quoi s'agit-il ?**  
 Le passage de la télévision numérique terrestre (TNT) à la haute définition (HD) traduit une évolution des normes de diffusion de la télévision reçue par l'antenne râteau. Actuellement deux normes sont utilisées pour diffuser les chaînes de la TNT en France : le MPEG-2 et le MPEG-4. A partir du 5 avril 2016, la norme MPEG-2 sera abandonnée au profit de la norme MPEG-4, plus récente et plus performante, ce qui permettra le passage à la TNT HD.

**Que faut-il faire ?**  
 S'équiper avant le 5 avril  
 Aujourd'hui, la plupart des foyers sont déjà équipés. Si un téléviseur n'est pas compatible HD, il n'est pas nécessaire de le changer ! L'achat d'un adaptateur compatible avec la norme MPEG-4 suffit. Cet équipement est vendu à partir de 25/30€. Un test de diagnostic pour savoir si son équipement est compatible TNT HD est disponible sur le site [recevoirlatnt.fr](http://recevoirlatnt.fr) ou auprès du centre d'appel 0970 818 818 (prix d'un appel local).



Collecte les JEUDIS les SEMAINES PAIRES

Calendrier de collecte des emballages ménagers RECYCLABLES



Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
1 V	5 L	8 M	1 V	1 D	1 M
2 S	6 M	9 M	2 S	2 L	2 J
3 D	7 J	10 J	3 D	3 M	3 V
4 L	8 V	11 V	4 L	4 J	4 S
5 M	9 S	12 S	5 M	5 J	5 D
6 M	10 S	13 D	6 M	6 V	6 L
7 J	11 D	14 D	7 J	7 S	7 M
8 V	12 M	15 M	8 V	8 D	8 M
9 S	13 M	16 J	9 S	9 L	9 J
10 D	14 J	17 J	10 D	10 M	10 V
11 L	15 J	18 V	11 L	11 M	11 S
12 M	16 M	19 V	12 M	12 J	12 D
13 M	17 S	20 S	13 M	13 V	13 L
14 J	18 D	21 D	14 J	14 S	14 M
15 V	19 M	22 M	15 V	15 D	15 M
16 S	20 M	23 J	16 S	16 L	16 J
17 D	21 M	24 J	17 D	17 M	17 V
18 L	22 V	25 V	18 L	18 J	18 S
19 M	23 V	26 M	19 M	19 J	19 D
20 M	24 S	27 M	20 M	20 M	20 L
21 J	25 D	28 J	21 J	21 S	21 M
22 V	26 L	29 V	22 V	22 D	22 M
23 S	27 M	30 S	23 S	23 L	23 J
24 D	28 M	31 J	24 D	24 M	24 V
25 L	29 J		25 L	25 J	25 S
26 M	30 J		26 M	26 J	26 D
27 M	31 J		27 M	27 J	27 L
28 J			28 J	28 S	28 M
29 V			29 V	29 D	29 M
30 S			30 S	30 L	30 J
31 D			31 J	31 M	31 V

**Droits de place**

tarif abonnement : 0,35€ par ml  
branchement électrique : 1,20€ par branchement  
tarif volant : 0,80€ par ml

droits de pesage : 2€

**Redevance assainissement**

forfait : 35€ht  
le m<sup>3</sup> : 0,81€ht  
taxe de raccordement au réseau communal d'assainissement : 450€  
raccordement égout : 6€ le m<sup>2</sup> s.h.o.n

**Garderie à l'heure**

1 enfant la ½ h : 1€ - l'heure : 2€  
2 enfants l'heure : 3,66€  
gratuité du service à partir du 3<sup>ème</sup> enfant  
Garderie forfait  
1 enfant : moins d'1h/jour : 45€ - plus d'1h/jour : 53€  
2 enfants : moins d'1h/jour : 83€ - plus d'1h/jour : 96€  
gratuité du service à partir du 3<sup>ème</sup> enfant

**Cantine**

le repas : 2,85€

**Exploitants de débits de boissons**

occupation du domaine public : 5€ le m<sup>2</sup>

**Location de tables aux particuliers**

l'unité : 3€  
la municipalité et les associations restent prioritaires dans l'utilisation

**Cimetière**

concession colombarium : 1000€  
concession pleine terre : 60€ le m<sup>2</sup>

**Bibliothèque** : carte annuelle de 15€ par famille

Activités périscolaires : forfait de 15€ par famille par an (validation de l'accès gratuit à la bibliothèque-médiathèque)

**Tarifs location salle de Versailles**

Tarif particuliers pour le week-end : du samedi au dimanche  
Location aux particuliers Meyssacois : 300€  
Location aux particuliers non Meyssacois : 450€

Tarif week-end prolongé : du vendredi matin au lundi matin

Habitants de Meyssac : 350€  
Personnes extérieures à la commune : 550€

Tarif particuliers de location à la journée hors week-end

Meyssacois : 100€  
Non Meyssacois : 180€

**Tarif aux associations**

Associations Meyssacoises : 80€ à la journée ou la soirée du lundi au vendredi  
150€ le week-end  
Associations hors commune : 150€ à la journée ou la soirée du lundi au vendredi  
250€ le week-end

**Participation aux frais de chauffage pour la période du 1er octobre au 1er mai**

Associations : 20€  
Meyssacois : 30€  
Particuliers hors commune et associations hors commune : 50€

Cauton de location : 800€  
caution ménage : 150€

**Tarif location ancienne cantine**

Location aux Meyssacois : 50€  
Gratuité pour les associations  
Participation aux frais de chauffage pour la période du 01.10 au 01.05  
Particuliers Meyssacois : 30€  
Gratuité pour les associations

**ETAT CIVIL**

**MARIAGES**

ALBERT Alain et CHEVALIER Martine 01/08/2015 - BALSAC Olivier et VERGNE Anaïs 25/07/2015 - COUDRET Anne-Marie et BUONOMANO Gilles 16/09/2015 - CRIMETZ Guy et LEBLÂTIER Isabelle 09/01/2016 - LEYGONIE Cédric et BATUT Mylène 05/09/2015  
LISSAJOUX Nicolas et MELIN Jean-Philippe 31/07/2015

**DECES**

ALIBERT Cécile V<sup>o</sup> BRANCHE 20/09/2015 - BOURGES Raymonde 26/12/2015 - BULT Graham 28/07/2015 - CHASSAING Jeanne V<sup>o</sup> RABIER 15/11/2015 - COGNAC Marie-Paule V<sup>o</sup> GENEVRIERE 04/07/2015 - COUDRET Pierrette V<sup>o</sup> REISTROFFER 18/07/2015 - DELMAS Jean 04/09/2015 - ESCURE René 11/09/2015 - FREYSSINET Denise V<sup>o</sup> TRUEL 23/12/2015 - GILIBERT Marie 04/12/2015 - LAFON Georgette V<sup>o</sup> NOILHETAS 17/07/2015 - LAGARDE Thérèse V<sup>o</sup> MUNOZ 26/07/2015 - MOSCHETTA Claude 28/01/2016 - PAUTY Jean-Marie 19/11/2015 - PUYBOUFFAT Maurice 03/11/2015 - SIMBELIE Jules 24/12/2015 - SIMBILLE Hélène 25/11/2015 - TEISSANDIER Françoise ép. BOURG 02/01/2016 - TRONCHE Anne-Marie 29/09/2015 - TRONCHE Jacques 08/09/2015 - VERNET Marcel 26/07/2015

**NAISSANCES HORS COMMUNE**

NAVAU Camille, Annie, Marylène de NAVAU Mathieu et Audrey FROIDEFOND 24/07/2015 - PINOT THIRRIARD Raphaël André de Frédéric THIRRIARD et Céline PINOT 09/09/2015 - SAGNE Louise de SAGNE Cyril et JUGIE Sandra 28/08/2015 - SAULE Alicya de Nicolas Saule et Lucie RASOAMANARIVO 18/09/2015

**Ce bulletin est le vôtre.  
Si vous souhaitez faire paraître un article contactez le service communication de la mairie**



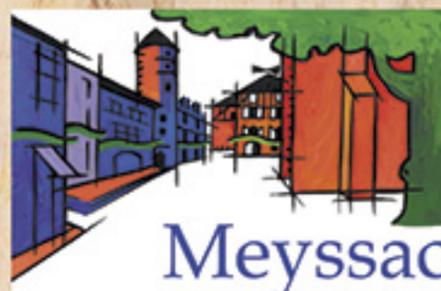
**Commission Communication Information Municipale**

Christophe Caron : Président,  
Caroline Gary : adjointe déléguée à la communication, Jean-François Berger  
Stéphanie Ciscard, Jean-Pierre Faurie  
Murielle Gente, Spéphanie Mirat  
Florence Mourigal, Sancia Terrioux.

Journal édité à 900 exemplaires  
Dépot légal : Février 2016

**Crédit photo :**

Brigitte Albert - Christian Brus  
Christophe Chirol - Fotolia  
Marie-Pierre Fournier - Caroline Gary  
Franck Gillet - Cédric Haury  
Marcel Lacroix - Véronique Lagarde  
Yves Mathé - Stéphanie Mirat  
Francesco Orтели  
Jérôme Ruiz - Jean Salvant



**MAIRIE - Place de la Halle  
19500 MEYSSAC**

Téléphone : 05.55.25.40.20  
Télécopie : 05.55.25.38.88  
Site : [www.meyssac.fr](http://www.meyssac.fr)  
Courriel : [mairie@meyssac.fr](mailto:mairie@meyssac.fr)

web facebook

